



Groupe Esso S.A.F.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

A- RAPPORT DE GESTION	2
B- RESULTATS FINANCIERS	8
C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.	12
D- COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.	49
E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	69

A- RAPPORT DE GESTION 2012

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET PETROLIER INTERNATIONAL

- ***Demande pétrolière mondiale et prix du pétrole brut***

Selon l'Agence internationale de l'Energie, la demande mondiale de pétrole a augmenté de 1% en 2012 à 89,8 millions de barils par jour. La capacité de production mondiale a quant à elle augmenté d'environ 2,5%.

L'année 2012 a été une année d'incertitudes et de contrastes. La conjoncture économique, financière et géopolitique a créé les conditions d'un marché du pétrole brut très fluctuant, qui est resté à des niveaux élevés, en particulier du fait de l'instabilité géopolitique au Moyen Orient.

Les hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste et huile de roche mère) dont le développement a été exponentiel ces dernières années aux États-Unis contribuent à une modification en profondeur du secteur pétrolier et gazier international. Cette mutation en cours concerne non seulement les flux du commerce mondial de pétrole brut et de gaz, mais aussi la relance de l'outil de raffinage Nord-Américain qui a accès à une matière première meilleur marché. Ainsi les raffineries américaines ont-elles exporté davantage de produits finis, en particulier vers l'Europe.

En 2012 le prix du baril de Brent a atteint un nouveau record à \$111,7 en moyenne, comparable au niveau atteint en 2011. Avec l'appréciation du dollar dont la parité moyenne a été de 1,29 \$/euro contre 1,39 \$/ euro en 2011, le prix du baril exprimé en euro a atteint un niveau historiquement élevé, culminant à 95 €/baril en mars 2012, au-delà du précédent record de l'été 2008.

- ***Environnement international***

La capacité mondiale de raffinage continue de progresser, essentiellement en Asie Pacifique et au Moyen Orient. De nouveaux acteurs font leur entrée, en particulier dans les pays émergents et notamment en Inde où plusieurs importantes raffineries ont été construites. Dans les pays industrialisés et les marchés arrivés à maturité, principalement les États Unis, l'Europe et le Japon, les capacités de raffinage stagnent ou diminuent. C'est le cas en Europe où la baisse de la demande intérieure et des exportations, notamment vers les États Unis, a conduit à une poursuite de la rationalisation d'industrie du raffinage.

Les effets cumulés du regain de compétitivité offert aux raffineurs américains par un brut et un gaz naturel bon marché, et la structure de rendement des huiles de schistes, très riches en essence, renforcent le raffinage américain et fragilisent le raffinage européen qui voit progressivement un débouché important pour ses excédents d'essence se réduire. Ainsi, la baisse structurelle de la demande sur le continent européen s'accompagne désormais d'une diminution durable du débouché représenté par la consommation de carburants aux États Unis et tout particulièrement d'essence.

Cette situation constitue un nouvel enjeu à court et moyen terme pour le raffinage Européen déjà fortement pénalisé par l'empilement des contraintes environnementales, le durcissement des spécifications des produits et le déséquilibre entre l'offre excédentaire en essence et la demande croissante de gazole.

L'ACTIVITE PETROLIERE EN FRANCE

- ***Marché intérieur***

Selon le Comité professionnel du pétrole (CPDP) la demande pétrolière française tous produits confondus a baissé de 2,4% en 2012 à 75,8 millions de tonnes dont 52% de carburants automobiles.

La consommation française de carburants routiers en 2012 a été de 50 millions de mètres cubes, en baisse de 1,2 % par rapport à 2011. La dernière baisse significative de la consommation française de carburants était intervenue en 2008, année durant laquelle les prix du pétrole avaient atteint des records historiques.

Cette baisse de la consommation de carburants, observée après trois années de relative stabilité, semble résulter à la fois de l'amélioration de la performance énergétique des véhicules et de l'adaptation du comportement des consommateurs au niveau élevé de prix des carburants et combustibles.

Le déséquilibre dans la consommation de carburants s'accroît et la part du gazole ne cesse de progresser. La fiscalité de ce carburant, qui représente plus de 80% de la consommation en France et qui bénéficie d'une taxation moins forte que l'essence a conduit à un développement de la consommation qui depuis longtemps n'est plus compatible avec la capacité de production de l'outil de raffinage français qui ne peut structurellement pas répondre à la demande en gazole. Ainsi plus de la moitié du gazole consommé a dû être importé en 2012 alors que dans le même temps environ 40% de la production d'essences a dû être exportée sur les 10 millions produites. La consommation intérieure de supercarburants a baissé de 6,5 % tandis que celle de gazole a augmenté de 0,2 %. En tenant compte du nouveau Gazole Non Routier introduit en 2011, la consommation de gazole augmente de 7,5 %, au détriment du fioul domestique.

- **Raffinage**

Le raffinage français souffre à la fois d'une baisse de la consommation sur le marché intérieur et d'une concurrence internationale accrue. Après la restructuration de son outil de raffinage au cours des deux dernières années, la France ne compte plus que 10 raffineries permettant de traiter 81,6 millions de tonnes de pétrole brut par an. Mais avec la mise sous cocon de la raffinerie de Berre et l'arrêt temporaire d'activité de Petit Couronne, huit d'entre elles sont restées pleinement en activité en 2012, ce qui représente une capacité active de raffinage de moins de 70 millions de tonnes par an. Cette capacité est, pour la première fois, inférieure à la demande française de produits raffinés.

En 2012, en plus d'une conjoncture économique difficile et d'une baisse de la demande en produits pétroliers sur le marché intérieur, l'industrie pétrolière française a été pénalisée à la fois dans ses activités de raffinage et de distribution par des mesures présentées comme revêtant un caractère exceptionnel :

- Une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'Etat. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks d'outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entraîné une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis, portant atteinte à la compétitivité de l'industrie française du raffinage.
- Un dispositif de baisse temporaire de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) afin de faire baisser de trois centimes par litre le prix des carburants, mis en place par l'Etat au second semestre. Cette baisse de la TICPE a dû être accompagnée sur la même période par les distributeurs qui ont de leur côté été invités à baisser leur marge de façon analogue alors que le marché de la distribution de carburants en France reste un des plus compétitifs d'Europe avec une part prépondérante de la grande distribution qui représente à présent 63 % des carburants vendus sur le territoire.

Une mission conjointe de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies a été mise en place le 14 août 2012 pour faire toute la lumière sur les marges de la filière pétrolière. Ce rapport rendu public le 8 novembre 2012, en confirmant que le Raffinage-Distribution offrait une rentabilité limitée compte tenu des surcapacités et de marges fluctuantes, a fait un certain nombre de propositions pour rendre cette industrie plus compétitive et en assurer la pérennité compte tenu de son aspect stratégique pour le pays.

La consommation de produits pétroliers en France représente toujours 45% de la consommation finale d'énergie. Alors que la transition énergétique est au cœur des débats, les projections de croissance mondiale de la demande montrent que pour les 30 à 40 années à venir le pétrole demeurera la source d'énergie prépondérante même si cette ressource doit être mieux utilisée, en concentrant, par exemple, son utilisation aux besoins du transport et de la pétrochimie pour lesquels il présente des avantages incontestés en termes de coût et de densité énergétique.

Le développement des énergies renouvelables rendu nécessaire aux côtés des autres énergies pour préparer l'avenir prendra plusieurs décennies. Durant cette transition, le pétrole et les produits raffinés resteront des sources d'énergie incontournables.

Garantir à notre pays l'accès et la sécurité d'approvisionnement à ces ressources et à un coût abordable demeure la mission première de son industrie pétrolière.

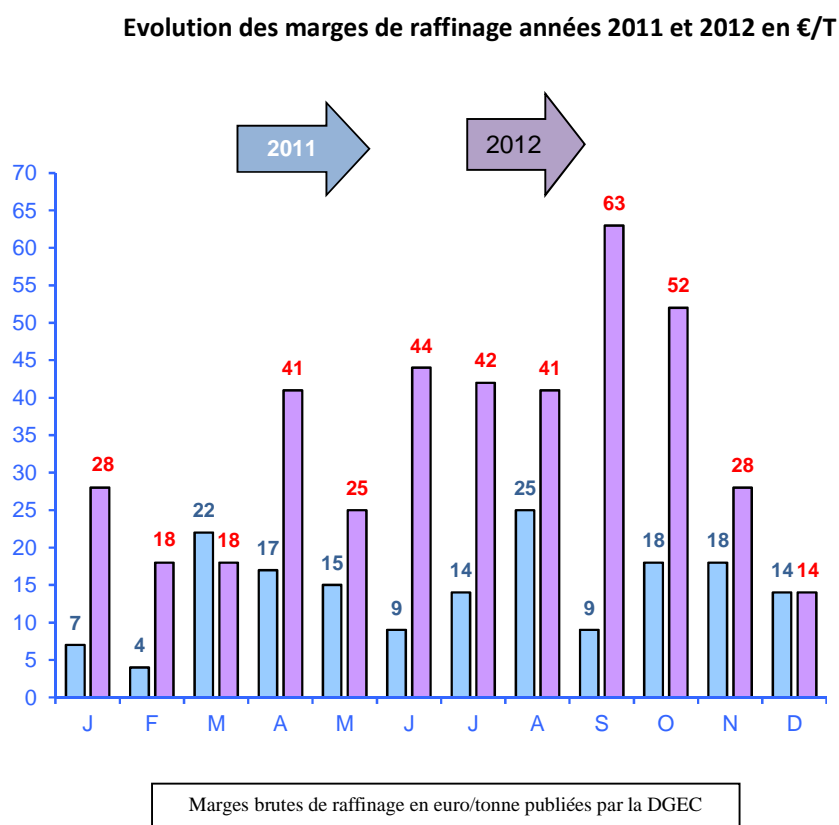
GRUPE ESSO S.A.F: FAITS MARQUANTS ET ACTIVITES DE L' EXERCICE 2012

- **Amélioration sensible, mais temporaire, des marges brutes de raffinage**

La marge brute de raffinage est un indicateur de marge théorique qui correspond à la différence entre la valorisation des produits raffinés et les coûts du pétrole brut. Elle est donc liée à la volatilité des prix des marchés internationaux qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs : situation géopolitique, stratégies propres à chaque zone géographique, évolution de l'offre et de la demande, niveau des stocks, capacité des pays producteurs à répondre à une hausse de la demande...

Les marges de raffinage Carburants et Combustibles ont connu un rebond temporaire en 2012 et ont atteint en moyenne 34€ par tonne, tout en restant très volatiles avec des fluctuations mensuelles évoluant entre 63€ et 14€ par tonne (source DGEC – Direction Générale de l'Énergie et du Climat). Ce rebond traduit notamment une demande soutenue en essences sur le marché international dans un contexte de nombreux arrêts pour maintenance d'installations, en particulier en Europe.

L'indicateur de la DGEC traduit avec pertinence l'amélioration temporaire de l'environnement de l'industrie du raffinage en 2012 en Europe même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle de la société dans un environnement de prix du pétrole brut très variable et compte tenu de la configuration et des conditions d'opération propres à chaque installation.



- **Quantités de pétrole brut traité en raffinerie**

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	total année
année 2011	2,9	4,1	4,0	4,1	15,1
année 2012	3,6	3,2	4,4	4,5	15,7

Les raffineries du groupe ont traité 15,7 millions de tonnes de pétrole brut en 2012, soit une hausse de 4% par rapport à 2011, dans un environnement temporairement favorisé par l'arrêt de plusieurs raffineries en Europe et une hausse de la demande en provenance du continent américain.

A noter que les traitements de pétrole brut ont été limités par le grand arrêt planifié d'une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon en mars et avril 2012 alors que le premier trimestre 2011 avait été marqué par l'impact du grand arrêt planifié de la totalité des unités de production de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

- ***Volumes vendus et chiffre d'affaires***

Les ventes de produits raffinés s'élèvent à 24 millions de m3 et sont en progression de 4% par rapport à l'exercice 2011. En tenant compte de reventes de pétrole brut liées aux opérations des raffineries, les volumes totaux vendus par Esso S.A.F s'élèvent à 24,8 millions de m3 en 2012 et sont en progression de 2% par rapport à l'exercice 2011.

La progression de 15% des volumes vendus sur le marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage et ventes extra territoriales) dans un marché en baisse de 2,4% s'explique surtout par les opportunités commerciales qui se sont présentées à la suite des arrêts de production d'autres raffineries, concrétisées essentiellement par des nouveaux contrats annuels de ventes en gros.

Les ventes de Lubrifiants et Spécialités sont en baisse de 7%, reflétant le fort ralentissement de la demande en produits lubrifiants dans un environnement économique et industriel particulièrement dégradé.

En 2012 le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'est élevé à 17,7 milliards d'euros, en progression de 11% par rapport à 2011. Cette hausse reflète la hausse des volumes vendus et la hausse du prix, exprimé en euros, des produits pétroliers.

	Année 2012		Année 2011	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	2 014	1 323	1 843	1 109
Supercarburants Automobile	4 428	2 743	4 420	2 425
Gazole et Fuel domestique	9 967	6 964	8 979	5 731
Fuels Lourds	2 192	1 112	2 256	994
Gaz de Pétrole Liquéfié	688	276	632	222
Produits semi-finis	3 446	1 742	3 518	1 630
<i>Ventes de carburants et combustibles</i>	22 735	14 160	21 648	12 110
<i>Ventes Lubrifiants et Spécialités</i>	1 229	1 209	1 444	1 295
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 964	15 369	23 092	13 406
Ventes de pétrole brut	844	435	1 198	614
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 808	15 804	24 290	14 019
Ventes de services		258		291
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 641		1 614
Chiffre d'affaires (hors TVA)		17 703		15 924
<i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra- territoriales)</i>	14 622	-	12 726	-

En ligne avec la recommandation AMF du 17 décembre 2008, Esso S.A.F. publie son chiffre d'affaires en même temps que ses résultats, le chiffre d'affaires de la société pris isolément n'étant pas un indicateur pertinent ni de son niveau d'activité opérationnelle ni de sa performance.

- ***Perspectives***

Le groupe Esso SAF opère depuis plusieurs années dans un environnement défavorable au Raffinage en Europe, marqué par une baisse de la demande en produits pétroliers, qui conduit à de profondes restructurations. Cette situation est malheureusement aggravée en France par une réglementation et une taxation toujours plus pénalisantes qui affectent sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, le groupe a été ainsi assujéti au paiement de la contribution exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers détenus au cours des 3 derniers mois de l'année 2011 alors que la variation de la valeur des stocks, nécessaires au fonctionnement normal de l'entreprise, est déjà taxée à l'impôt sur les sociétés.

Le groupe Esso S.A.F se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables et clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse, comme il le souhaite, poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Cette stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage carburants et combustibles qui ont rebondi de façon temporaire au cours de l'exercice 2012 dans un environnement économique et industriel particulièrement dégradé qui a pesé sur les activités de lubrifiants et spécialités.

Dans la distribution de carburants, la société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso, sur le modèle de l'accord annoncé le 30 mars 2012 avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme. Par cet accord, Delek France deviendra revendeur à la marque et continuera d'approvisionner les stations-service de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. Il est aujourd'hui prévu que le transfert effectif des stations-service de la zone Ouest Atlantique intervienne dans le courant du second trimestre 2013. Cette cession n'aura pas d'incidence matérielle sur le résultat et les comptes du premier semestre 2013.

Les investissements du groupe ont été de 134 millions d'euros en 2012, dont 71 millions d'euros correspondent à la capitalisation de coûts du grand arrêt de la raffinerie de Gravenchon, dont les distillations sous vide sont l'objet d'un projet de reconfiguration représentant un investissement de plus de 20 millions d'euros. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Les travaux se termineront en avril 2013. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités ainsi qu'une augmentation de la production de bitumes.

En 2013, le groupe prévoit de nouveaux investissements pour 56 millions d'euros comprenant la poursuite de la mise en place de projets visant à développer la flexibilité de production d'essences, à maximiser la production de distillats et à améliorer l'efficacité énergétique des unités ainsi que la qualité des rejets dans l'air.

- ***Transactions avec les parties liées***

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe Exxon Mobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. Ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations, conclues à des conditions normales, d'achat ou de vente de produits pétroliers et de prestations de services partagés, ou encore des avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Les informations sur les parties liées sont détaillées dans le paragraphe 23 des notes et annexes aux comptes consolidés.

- ***Risques, litiges et procédures en cours***

Au 31 décembre 2012, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. qui avaient déjà été évoquées dans les rapports financiers annuels des exercices précédents et le rapport financier du premier semestre 2012. Certaines de ces procédures ont évolué dans le courant de l'exercice 2012 comme indiqué dans le paragraphe 25-4 des notes et annexes des comptes consolidés.

- **Situation financière**

Au 31 décembre 2012, le groupe Esso S.A.F. dispose de capitaux propres consolidés de 1 621 millions d'euros (1 596 M€ fin 2011) pour un endettement financier net de 148 M€ (endettement financier net de 88 millions d'euros fin 2011) et des engagements de retraite hors bilan de 384 M€ nets de crédits d'impôt différés (255 M€ à fin 2011) qui viendront en réduction des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 en application de l'IAS 19 révisée.

- **Informations sur les délais de paiement**

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce (Loi de Modernisation de l'Economie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan par date d'échéance.

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,0	13,4	256,1	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	767,9		767,9	
Total	1 046,9	13,4	1 024,0	9,5

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2011	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	256,1	4,2	143,6	108,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	933,7		933,7	
Total	1189,8	4,2	1077,3	108,3

- **Montant global des charges non fiscalement déductibles**

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 271 743 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2012. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

B- RESULTATS FINANCIERS

RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DU GROUPE ESSO S.A.F.

Le résultat opérationnel 2012 du groupe est un bénéfice de 97 millions d'euros comprenant notamment des effets stocks positifs de 19 millions d'euros, des effets de change opérationnels favorables de 45 millions d'euros reflétant la baisse du dollar au second semestre, et le paiement de la contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers pour 33 millions d'euros. Le résultat opérationnel de 56 millions d'euros pour 2011 comprenait des effets stocks positifs de 208 millions d'euros et des effets de change opérationnels négatifs pour 30 millions d'euros.

Hors effets de stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2012 ajusté est un bénéfice de 104 millions d'euros contre une perte de 148 millions d'euros en 2011.

Par rapport à 2011, cette amélioration de 252 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté traduit notamment la hausse temporaire des marges de raffinage dont le groupe n'a pas pu toutefois bénéficier pleinement compte tenu de l'arrêt pour entretien planifié au premier semestre d'une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon. Un environnement économique défavorable aux huiles de base et spécialités a limité l'amélioration du résultat qui a aussi bénéficié d'une variation significative et positive des effets de change opérationnels.

Le résultat financier de 9 millions d'euros comprend principalement des dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Après prise en compte d'impôts courants et différés pour 43 millions d'euros, le résultat net du groupe est un bénéfice de 63 millions d'euros contre un bénéfice de 46 millions d'euros en 2011.

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent à 1621 millions d'euros pour un endettement financier net de 148 millions d'euros. Les engagements de retraite hors bilan pour 384 millions d'euros après impôts viendront en réduction des capitaux propres sur l'exercice 2013 en application de l'IAS19 révisée.

RESULTAT CONSOLIDE

(millions d'euros)	Année 2012	Année 2011 retraitée (*)
Résultat opérationnel (1)	97	56
Produits et charges financiers	9	7
Impôts courants et différés	(43)	(17)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	63	46
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Résultat net part du groupe (2)	63	46
<i>Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)</i>	15,7	15,1
<i>Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)</i>	17 703	15 924
<i>Ventes totales (milliers de m3)</i>	24 808	24 290
<i>Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m3)</i>	14 622	12 726

(1) Résultat opérationnel	(A)	97	56
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(B)	19	208
Autres éléments d'ajustement y compris contribution exceptionnelle sur les stocks	(C)	(26)	(4)
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	104	(148)
(2) Résultat net part du groupe	(D)	63	46
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(E)	19	208
Impôt sur les effets stocks	(F)	(7)	(75)
Résultat net hors effets stocks	(D)-(E)-(F)	51	(87)

(*) A compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont intégrés au résultat opérationnel. Esso S.A.F. estime que ce changement permet de refléter avec pertinence l'impact de la nature des opérations en devises, comme les achats de pétrole brut, sur le résultat opérationnel (IAS 1-46). Pour 2011, une perte de change de 30 millions d'euros a été ainsi reclassée du résultat financier au résultat opérationnel. Le détail du compte de résultat retraité figure en page 13.

CHIFFRES CLES

Eléments relatifs au compte de résultat (millions d'euros)	Année 2012	Année 2011 retraitée
Chiffre d'affaires	17 703	15 924
Résultat net part du groupe	63	46
Résultat opérationnel courant	96	60
Résultat opérationnel	97	56
Capacité d'autofinancement	218	189

Eléments relatifs au bilan (millions d'euros)	Année 2012	Année 2011 retraitée
Capital	98	98
Capitaux propres	1 621	1 596
Dettes financières	199	128
Actifs non courants	1 327	1 338
Créances financières et disponibilités	51	40

Dividende par action (euros)	Année 2012	Année 2011
Dividende par action	2,00	4,00
Résultat net par action	4,92	3,61

Investissements (millions d'euros)	Année 2012	Année 2011
Investissements	63	84
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	71	40
Montant total des investissements	134	124
Contrat de location-financement	8	

Données opérationnelles	Année 2012	Année 2011
Prix moyen du Brent (\$/baril)	112	111
Parité moyenne (\$/€)	1,29	1,39
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,7	15,1
Ventes totales (milliers de m3)	24 808	24 290
Ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m3)	14 622	12 726

RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2012 s'établit à de 17 466 millions d'euros en progression de 11% par rapport à 2011. Cette hausse reflète la hausse des volumes vendus et la hausse du prix, exprimé en euros, du pétrole brut et celle des produits pétroliers sur le marché international.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 23 millions d'euros à comparer à un bénéfice de 126 millions d'euros en 2011. La baisse du résultat d'exploitation s'explique principalement par l'impact de la contribution exceptionnelle d'un montant de 33 millions d'euros payée sur la valeur des stocks ainsi que par l'augmentation des provisions pour retraites pour un montant de 50 millions d'euros.

Le résultat financier positif de 63 millions d'euros est principalement constitué des différences de change nettes positives pour 52 millions d'euros, de dividendes reçus pour 13 millions d'euros. Les différences positives de change reflètent la baisse du dollar constatée au cours du second semestre 2012.

Après prise en compte d'une perte exceptionnelle de 5 millions d'euros, de la participation, intéressement et de l'impôt, le résultat net comptable est un bénéfice de 39 millions d'euros en 2012.

Montant des distributions des 3 derniers exercices:

<u>Exercice</u>	<u>Nombre d'actions à rémunérer</u>	<u>Dividende net</u>
2009	12 854 578	€ 8,50
2010	12 854 578	€ 6,00
2011	12 854 578	€ 4,00

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 font apparaître un bénéfice de 39 144 564,27 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit:

Bénéfice de l'exercice 2012	39 144 564,27	euros
Report à nouveau avant affectation	202 600 377,12	euros
soit un total de	241 744 941,39	euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2013.

Dividende net	25 709 156,00	euros
Report à nouveau après affectation	216 035 785,39	euros
soit un total de	241 744 941,39	euros

Le dividende net ressort à 2,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Le dividende de 2 euros par action sera mis en paiement le 11 juillet 2013.

A partir du 1^{er} janvier 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) optionnel est supprimé. Il est institué un prélèvement à la source non libératoire de 21% majoré des prélèvements sociaux sur le montant des dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2013. L'abattement de 40% est maintenu.

RESUME DES RESULTATS DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

(millions d'euros)	2012		2011	
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	15 825		14 125	
Taxe intérieure	1 641		1 614	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		17 466		15 739
Production stockée/(déstockée) et divers		(167)		(140)
Total des produits d'exploitation		17 299		15 599
Charges d'exploitation hors amortissements	(17 247)		(15 443)	
Amortissements	(29)		(30)	
Total des charges d'exploitation		(17 276)		(15 473)
Résultat d'exploitation		23		126
Résultat financier		63		-20
Résultat courant		86		106
Amortissements dérogatoires		2		3
Dotation provision pour risque		(2)		(3)
Autres éléments exceptionnels		(5)		1
Résultat exceptionnel		(5)		1
Participation des salariés		(2)		(2)
Impôts sur les sociétés		(40)		(37)
Résultat net		39		68

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

	2008	2009	2010	2011	2012
I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d' actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L' EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	14 628,6	10 023,6	12 425,8	15 738,9	17 465,6
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	47,9	118,0	277,5	154,3	150,6
Impôts sur les bénéfices	33,4	43,1	81,0	37,3	40,1
Participation des salariés	6,4	0,0	2,0	1,5	1,3
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	36,2	111,5	155,4	67,8	39,1
Résultat distribué (2)	109,3	109,3	77,1	51,4	25,7
III. RESULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	0,6	5,8	15,1	9,0	8,5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	2,8	8,7	12,1	5,3	3,0
Dividende attribué à chaque action	8,5	8,5	6,0	4,0	2,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	490	452	458	440	427
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	67,3	69,8	59,2	61,8	62,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	74,8	68,6	69,6	69,5	73,3

(1) Actions détenues pour 82.89 % par Exxon Mobil France Holding SAS

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d' Administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.

COMPTE DE RESULTAT	13
BILAN	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	15
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES	16

Généralités

- 1- Principes comptables
- 2- Faits significatifs de la période
- 3- Evénements postérieurs à la clôture

Compte de résultat

- 4- Chiffre d'affaires
- 5- Achats consommés et charges externes
- 6- Autres produits et charges opérationnels
- 7- Autres produits et charges financiers
- 8- Impôts courants et différés

Bilan

- 9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- 10- Actifs financiers non courants et courants
- 11- Créances financières court terme
- 12- Tableau de variation des impôts différés
- 13- Détail des stocks
- 14- Détail des créances clients et autres créances
- 15- Information sur le Capital
- 16- Passifs financiers
- 17- Tableau de variation des provisions
- 18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement
- 19- Engagements de retraite et assimilés
- 20- Détail des fournisseurs et autres dettes

Autres informations

- 21- Information sectorielle par activité
- 22- Engagements hors bilan
- 23- Informations sur les parties liées
- 24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.
- 25- Risques et litiges
- 26- Normes et interprétations applicables par anticipation

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Note
Chiffre d'affaires	17 703,4	15 924,0	4 & 21
Autres produits de l'activité	50,5	40,8	
Sous total produits des activités ordinaires	17 753,9	15 964,8	
Achats consommés et charges externes	(16 975,9)	(15 280,8)	1 & 5
Charges de personnel	(286,1)	(275,6)	
Impôts et taxes	(103,0)	(76,3)	1
Dotations aux amortissements	(126,9)	(121,3)	
Dotations aux provisions	(85,3)	(66,9)	
Autres produits et charges d'exploitation	(80,3)	(83,4)	
Résultat opérationnel courant	96,4	60,5	
Autres produits opérationnels	(0,1)	6,1	6
Autres charges opérationnelles	0,8	(10,2)	6
Résultat opérationnel	97,1	56,4	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,2	0,5	7
Coût de l'endettement financier brut	(4,0)	(5,1)	7
Coût de l'endettement financier net	(3,8)	(4,6)	
Autres produits financiers	13,4	13,1	1 & 7
Autres charges financières	(1,0)	(1,1)	1 & 7
Impôts courants et différés	(42,5)	(17,4)	8
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	63,2	46,4	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	63,2	46,4	
Part du groupe	63,2	46,4	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	4,92	3,61	
Résultat dilué par action (1)	4,92	3,61	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Note
Résultat net	63,2	46,4	
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	(15,3)	1,0	10
Effet d'impôt	0,5	(1,9)	
Résultat global consolidé	48,3	45,5	

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)

Bilan consolidé

(millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011 retraité	au 01 janvier 2011 retraité	<i>Note</i>
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	60,8	73,4	80,6	9
Immobilisations corporelles	1 128,0	1 109,9	1 110,5	9
Actifs financiers	118,3	134,7	134,2	10
Autres créances	20,0	20,0	20,0	14
Impôts différés actifs	-	-	-	1 & 12
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 327,1	1 338,0	1 345,3	
Actifs courants				
Stocks et en cours	1 632,1	1 508,9	1 220,2	13
Créances clients et comptes rattachés	764,6	893,8	673,7	14 & 25
Créances financières court terme	10,4	10,0	123,6	11
Autres créances	106,8	101,0	118,5	14
Impôts courants actifs	-	39,9	-	
Disponibilités	40,6	30,5	9,1	16
Total	2 554,5	2 584,1	2 145,1	
TOTAL ACTIF	3 881,6	3 922,1	3 490,4	

(millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011 retraité	au 01 janvier 2011 retraité	<i>Note</i>
Capitaux propres				
Capital social	98,4	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 449,2	1 440,8	1 356,3	
Résultat de l'exercice groupe	63,2	46,4	147,6	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Total	1 620,9	1 595,7	1 612,4	
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	133,1	29,4	32,7	16
Impôts différés passifs	40,2	36,1	51,8	1 & 12
Provisions non courantes	626,0	595,4	567,7	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	799,3	660,9	652,2	
Passifs courants				
Endettement court terme	66,0	98,9	37,4	16
Provisions courantes	52,9	51,8	43,9	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 046,9	1 189,8	809,6	20
Autres dettes	292,3	325,0	300,0	20
Impôts courants passifs	3,3	-	34,9	
Total	1 461,4	1 665,5	1 225,8	
TOTAL PASSIF	3 881,6	3 922,1	3 490,4	

Tableau de variation des capitaux propres

(millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1er janvier 2011	98,4	10,1	109,6	1 394,3	1 612,4	-
Solde du dividende 2010 payé en 2011				(38,6)	(38,6)	-
Acompte sur dividende 2011 payé en 2011				(25,7)	(25,7)	
actifs financiers évalués à la juste valeur (note 10)			(0,9)		(0,9)	
paiements fondés sur des actions				2,1	2,1	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2011				46,4	46,4	
Au 1er janvier 2012	98,4	10,1	108,7	1 378,5	1 595,7	-
Solde du dividende 2011 payé en 2012				(25,7)	(25,7)	
actifs financiers évalués à la juste valeur			(14,9)		(14,9)	
paiements fondés sur des actions				2,6	2,6	
Autres variations				-	-	-
Résultat 2012				63,2	63,2	
Au 31 décembre 2012	98,4	10,1	93,8	1 418,6	1 620,9	-

Note : Au 31 décembre 2012, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 560 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur FIFO des stocks.

Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net (1)	63,2	46,4
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(3,1)	(5,7)
Amortissements et provisions	157,7	148,2
Capacité d'autofinancement	217,8	188,9
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	(116,8)	(161,2)
Flux net de trésorerie d'exploitation	101,0	27,7
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/ Distribution (3)	(134,4)	(123,5)
Produit brut des cessions	6,5	9,7
Flux de trésorerie d'investissement	(127,9)	(113,8)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	(64,3)
Augmentation de l'endettement (4)	63,0	172,6
Diminution de l'endettement		
Flux de trésorerie de financement	37,3	108,3
Variation de trésorerie (5)		
Trésorerie d'ouverture	30,0	7,8
Trésorerie de clôture	40,4	30,0
Variation de trésorerie	10,4	22,2

(1) : Cette ligne inclut les flux suivants (en millions d'euros)

- dividendes reçus des filiales non consolidées : 12,7

- Intérêts reçus : 0,2

- Intérêts payés : (4,0)

- Effet net des variations des taux de conversion : 0,7

(2) : Un tableau détaillé de la variation du besoin en fonds de roulement figure en note 18

(3) : Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location-financement sont exclues du tableau des flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie

(4) : Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier"

(5) : Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	<u>ouverture</u>	<u>clôture</u>
Disponibilités	30,5	40,6
Banques créditrices	(0,5)	(0,2)
Trésorerie nette	30,0	40,4

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Eurolist, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex).

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la seule branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mars 2013.

1- Principes comptables

1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Le référentiel IFRS utilisé par le groupe Esso S.A.F. est conforme aux IFRS publiés par l'IASB.

Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 ci-après listés, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 :

- Amendements IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – compensation d'actifs financiers et passifs financiers ;

Les autres nouveaux textes d'application obligatoire dans l'Union européenne ne concernent pas le Groupe.

Le groupe a appliqué par anticipation, l'amendement IAS 1 (présentation des autres éléments du résultat global) approuvé par l'Union européenne en juin 2012.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, dont une liste est donnée en note 26 de ce présent rapport, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F. L'impact de ces nouveaux textes sur les comptes du groupe est en cours d'évaluation.

Le groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de l'entrée en vigueur des textes susvisés et les effets potentiels de leur application dans les comptes.

Concernant l'application d'IAS 19 révisée sur les capitaux propres du Groupe au 1 janvier 2013, l'effet serait une baisse de 384 millions d'euros (correspondant au montant des écarts actuariels nets d'impôt figurant en engagements hors bilan au 31 décembre 2012).

1.2- Changements de présentation de l'exercice

Effets de change opérationnels

A compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont intégrés au résultat opérationnel. Le groupe Esso S.A.F. estime que ce changement permet de refléter avec pertinence l'impact des opérations en devises, comme les achats de pétrole brut, sur le résultat opérationnel (IAS 1-46). Pour 2011, une perte de change de 30 M€ a été ainsi reclassée du résultat financier au résultat opérationnel et le compte de résultat 2011 retraité est présenté pour comparabilité.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

A compter de l'exercice 2012, la TICPE constatée en « Chiffres d'affaires » pour le montant collecté est classée dans la ligne « Achats consommés et charges externes » pour le montant payé aux différentes recettes des Douanes. Compte tenu des caractéristiques de la TICPE, il paraît justifié de présenter cet élément du chiffre d'affaires comme faisant partie des achats consommés et charges externes ; cette présentation modifiée fournit une information plus pertinente pour l'utilisateur des états financiers.

Pour 2011, un reclassement de la ligne « Impôts et taxes » à la ligne « Achats consommés et charges externes » a été effectué dans le compte de résultat 2011 retraité et présenté pour comparabilité.

Compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs

Le groupe Esso S.A.F. a décidé de compenser sur l'exercice 2012 les impôts différés actifs et impôts différés passifs au titre d'une même entité fiscale imposable. Une information comparative figure au bilan ainsi que dans la note 12.

Afin d'assurer la comparabilité des exercices et conformément à l'IAS 8.22, les données du bilan au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 ainsi que les données 2011 du compte de résultat ont été retraitées. Ces changements de présentation n'ont pas eu d'incidence sur le tableau des flux de trésorerie. Les notes de l'annexe relatives à ces changements de présentation ont également été retraitées.

1.3- Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

<u>Filiales</u>	<u>No SIREN</u>	<u>Siège social</u>	<u>%</u>
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris La Défense Cedex	100
<u>Activité</u> : Raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99

Activité: Distribution de combustibles liquides et solides

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2012. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 "effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

A compter de l'exercice 2012, les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique "autres produits et charges financiers".

1.4- Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, d'autres actifs et par des quotas d'émission de gaz à effet de serre octroyés par l'Etat.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, principalement constituées par des logiciels, sont amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour une période déterminée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, puis de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, l'Etat attribue aux exploitants des quotas d'émissions et leur délivre chaque année, au cours de la période, une part des quotas attribués. Les quotas sont valables pendant la durée de la période au titre de laquelle ils sont attribués tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas alloués pour la première période triennale, et la deuxième période quinquennale, le sont à titre gratuit.

Lors de leur attribution, les quotas d'émissions sont comptabilisés à une valeur nulle en immobilisations incorporelles avec en contrepartie un compte de passif enregistrant les quotas alloués par l'état, ce traitement étant adopté en l'absence de précisions de l'IASB.

Les quotas d'émission achetés sont comptabilisés à leur valeur d'achat en immobilisations incorporelles.

Les exploitants doivent, sous peine de sanction, restituer à l'Etat un nombre de quotas égal au total des émissions de gaz à effet de serre produites par les installations.

Il en résulte que les exploitants ayant dépassé le niveau d'émission autorisé doivent acquérir sur le marché les quotas manquants. Dans le cas inverse, ils sont autorisés à céder les quotas excédentaires sur le marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

L'obligation de restituer les quotas entraîne la constatation d'un passif, à hauteur des émissions effectives, évalué sur la base de la valeur d'entrée des quotas détenus à la clôture ou de la valeur de marché pour les quotas non détenus et devant être acquis.

Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « autres produits ou charges opérationnels courants ».

Les quotas attribués pour la période quinquennale 2008-2012 étaient en réduction de 15% par rapport à ceux délivrés au cours de la précédente période 2005-2007 et inférieurs de 7% à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre sur la précédente période 2005-2007. En ce qui concerne la nouvelle période 2013-2020, le nombre de quotas alloués gratuitement devrait être à nouveau sensiblement réduit.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions	de	20	à	50 ans
Installations industrielles	de	10	à	30 ans
Autres immobilisations corporelles	de	5	à	25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. réalise un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable évaluée à partir de la contribution en marge brute et des cash-flows prévisionnels actualisés. Ce test est effectué chaque année pour les immobilisations incorporelles non amorties. Il n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties.

Pour effectuer les tests de dépréciation, les immobilisations corporelles et incorporelles amorties sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution ».

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. avait pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été réajustée de 8 M€. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des Achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.1 relative aux « Risques de marché », Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou plus récemment, depuis janvier 2011, de certificats d'économie d'énergie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable,
- Une estimation raisonnable du prix de vente est connue,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en "actifs non courants destinés à la vente" s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, en autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Impôts différés

Conformément l'IAS 12 "impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 "impôts sur le résultat".

Au 31 décembre 2012 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du Groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Provisions

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses sur le calcul des engagements. Le groupe Esso S.A.F. a décidé de les étaler au compte de résultat en totalité sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés estimée à 15 ans. Les montants non encore constatés au compte de résultat sont inscrits en engagements hors bilan. Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font également l'objet d'une provision.

A fin 2012, les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé leur pertinence.

Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Concessions

Au 31 décembre 2012, le groupe Esso S.A.F. dispose de 49 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 "produits des activités ordinaires".

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Contribution Economique Territoriale (CET)

La CET introduite par la loi de finances 2010 réformant la taxe professionnelle et applicable à compter du 1^{er} janvier 2010 est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président Directeur Général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
 - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par ExxonMobil au niveau mondial,
 - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées,
- les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

2- Faits significatifs de la période

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon

Les unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 4 mars 2012 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils jour a été limitée à environ 70.000 barils jours pendant cette période. La société avait pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier, le plus important jamais effectué sur le site, réalisé par le personnel des sociétés du groupe et des entreprises intervenantes a représenté environ 850 000 heures de travail avec, en moyenne 2 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie. A la suite

de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué entre le 4 mai et le 13 mai.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2012, pour 9,4 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,7 millions de tonnes par rapport à 2011.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

La société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso, sur le modèle de l'accord annoncé le 30 mars 2012 avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme. Par cet accord, Delek France deviendra revendeur à la marque et continuera d'approvisionner les stations-service de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. Il est aujourd'hui prévu que le transfert effectif des stations-service de la zone Ouest Atlantique intervienne dans le courant du second trimestre 2013. La valeur nette des actifs concernés par cette cession à Delek n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F.

Contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, le groupe Esso S.A.F. a été assujéti au paiement de la contribution exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers détenus au cours des 3 derniers mois de l'année 2011.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de certaines unités de la raffinerie de Gravenchon

A partir du 27 février 2013, certaines unités de production de la raffinerie Esso Raffinage S.A.S. de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé pour une durée de 6 à 8 semaines. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour sera limitée à environ 170 000 barils jours pendant cette période. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Cet arrêt représentera environ 550 000 heures de travail avec, en moyenne, 1 000 intervenants extérieurs présents par jour pendant les travaux. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement jusqu'au 27 avril environ. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

Compte de résultat consolidé

4- Chiffre d'affaires

(millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Ventes de biens	15 804,0	14 019,1
Prestations de services	258,1	290,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 641,3	1 614,4
TOTAL	17 703,4	15 924,0

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

5- Achats consommés et charges externes

(millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Achats consommés	(15 931,9)	(14 442,7)
Variation de stocks	(176,5)	90,2
Effets de change opérationnels	45,4	(30,1)
Charges externes	(912,9)	(898,2)
TOTAL	(16 975,9)	(15 280,8)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels. En 2012, un produit de 0,8 M€ a été constaté pour les coûts relatifs aux restructurations.

7- Produits et charges financiers

(millions d'euros)

	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,1	0,3
Dividendes versés par les filiales non consolidées	12,7	13,1
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,1	0,2
Ecart de change positifs	0,7	0,0
Autres produits financiers	0,0	0,0
Total produits financiers	13,6	13,6
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,9)	(1,9)
Coût de l'endettement financier brut	(1,7)	(2,6)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	(0,2)	(0,1)
Ecart de change négatifs	-	(1,1)
Autres charges financières	(1,2)	(0,5)
Total charges financières	(5,0)	(6,2)
Résultat financier	8,6	7,4

8- Impôts courants et différés

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2012	Exercice 2011
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	105,8	63,7
Taux d'imposition	36,10%	36,10%
Impôt théorique	(38,2)	(23,0)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	(5,5)	7,2
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43%	2,2	(0,9)
- divers	(1,0)	(0,7)
Impôt réel des activités poursuivies	(42,5)	(17,4)
<i>Dont :</i>		
Impôt courant	(37,9)	(34,9)
Impôt différé	(4,6)	17,5

Note : Il n'existe aucune perte fiscale reportable au 31 décembre 2012

Bilan

9- Immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	128,9	0,9	(0,6)	129,2
Amortissements	(49,5)	(7,2)	0,3	(56,4)
Dépréciation	(6,0)	(6,0)		(12,0)
Valeur nette	73,4	(12,3)	(0,3)	60,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 646,3	141,2	(106,3)	2 681,2
Raffinage (1)	2 013,7	127,2	(68,2)	2 072,7
Distribution	632,6	14,0	(38,1)	608,5
Amortissements	(1 536,4)	(119,9)	103,1	(1 553,2)
Raffinage (1)	(1 122,2)	(94,7)	67,2	(1 149,7)
Distribution	(414,2)	(25,2)	35,9	(403,5)
Valeur nette	1 109,9	21,3	(3,2)	1 128,0

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 33,8M€

Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2012

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	126.4	3.6	(1.1)	128.9
Amortissements	(45.8)	(4.6)	0.9	(49.5)
Dépréciation		(6.0)		(6.0)
Valeur nette	80.6	(7.0)	(0.2)	73.4
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2,588.0	119.9	(61.6)	2,646.3
Raffinage (1)	1,953.0	95.3	(34.6)	2,013.7
Distribution	635.0	24.6	(27.0)	632.6
Amortissements	(1,477.5)	(116.7)	57.8	(1,536.4)
Raffinage (1)	(1,076.5)	(80.0)	34.3	(1,122.2)
Distribution	(401.0)	(36.7)	23.5	(414.2)
Valeur nette	1,110.5	3.2	(3.8)	1,109.9

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,5M€

Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2011

10- Actifs financiers non courants et courants

10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2011	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1	0,1			1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	130,5		(1,0)	(15,3)	114,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,4		(0,1)		2,3
Prêts	0,2		(0,2)		0,0
Autres immobilisations financières	0,5	0,1			0,6
Total	134,7	0,1	(1,3)	(15,3)	118,3

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2010	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2011
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1				1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	129,5			1,0	130,5
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,6		(0,3)		2,4
Prêts	0,3		(0,1)		0,2
Autres immobilisations financières	0,7		(0,2)		0,5
Total	134,2	-	(0,5)	1,0	134,7

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur des titres dans les comptes sociaux	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2012
	(3)	(3)	(3)	(%)	(3)			
1- Filiales (supérieures à 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	5 638	4 420	568	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	5 638	4 420	568		1 372			-
2- Participations (comprises entre 20 et 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM)	3 089	4 404	587	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	2 360	3 285	305	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	19 974	5 507	(491)	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	12 165	10 560	617	34,00	2 592	B	niveau 3	-
- Raffinerie du midi	16 105	15 432	2 540	33,33	2 790	M(B,D)	niveau 3	680
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	755	33 748	10 179	33,33	554	B	niveau 3	2 135
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	11 047	10 973	1 934	25,85	426	B	niveau 3	-
Sous-total participations comprises entre 20 et 50%	65 495	83 909	15 671		11 344			2 815
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	52 392	259 666	48 773		10 826	M(A,B,C)	niveau 3	6 653
Sous-total participations inférieures à 20%	52 392	259 666	48 773		10 826			6 653
TOTAL	123 525	347 995	65 012		23 542			9 468

(milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2012	variation
Juste valeur des titres (1)	130 500	114 200	(16 300)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(24 501)	(23 542)	959
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (2)	105 999	90 658	(15 341)

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20% par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2011, ces filiales et participations représentent seulement 2,35% de l'actif total du groupe Esso S.A.F. et 0,95% du chiffre d'affaires.

(1) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1: valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)

- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode D : valorisation par référence à des transactions
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière, et pour lesquelles il n'y a pas de transaction récente ou de prévisions de cash-flows. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation retenu est de 7,5% contre 5,6% au 31 décembre 2011.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,5% et 7,5% au 31 décembre 2012 contre 5,5% à 6,2% au 31 décembre 2011.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1%.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1% entrainerait une baisse de 9 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2012. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10% aurait un impact négatif de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2012.

(2) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

(3) Données de l'exercice 2011

11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 10 M€ au 31 décembre 2012 (10 M€ au 31 décembre 2011) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

12- Tableau de variation des impôts différés

(millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		176,1		164,6
Impôts différés sur les décalages temporaires	16,8		16,5	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		32,5		40,1
Impôts différés sur les participations		3,3		3,8
Impôts différés sur les provisions pour retraites	221,6		210,7	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		66,7		54,8
Total	238,4	278,6	227,2	263,3
Compensation des impôts différés actifs/passifs		40,2		36,1

13- Détail des stocks

(millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Pétrole brut		
Valeur Brute	762,2	732,3
Dépréciation	(4,5)	-
Valeur nette	757,7	732,3
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	841,5	753,5
Dépréciation	(15,9)	(7,9)
Valeur nette	825,6	745,6
Sous total produits pétroliers	1 583,3	1 477,9
Autres		
Valeur Brute	58,4	40,6
Dépréciation	(9,6)	(9,6)
Sous total autres stocks	48,8	31,0
Total (net)	1 632,1	1 508,9

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2012 s'élève à 25 M€.

14- Détail des créances clients et autres créances

(millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	470,1	527,0
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5	366,8
Total	764,6	893,8

(millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Autres créances non courantes		
Commission Européenne (1)	20,0	20,0
Total	20,0	20,0
Autres créances courantes		
Personnel	1,4	0,9
État et collectivités	44,1	32,6
Débiteurs divers	28,7	35,3
Charges constatées d'avance	32,6	32,2
Total	106,8	101,0
Total	126,8	121,0

(1) remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission Européenne (confère note 25.4)

15- Information sur le capital

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2012, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89%.

Au 31 décembre 2012, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 148 M€ à fin 2012 (88 M€ à fin 2011). Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89% depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le dividende ordinaire versé par action a été de 4 € au titre de l'exercice 2011, de 6 € au titre de l'exercice 2010. Pour l'exercice 2012, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de fixer le dividende à 2 € par action.

16- Passifs financiers

16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit en 2012 une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 M€ utilisée à hauteur de 100 M€ au 31 décembre 2012.

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Contrat de location-financement (1)	32,8	29,3
Comptes bloqués participation du personnel	0,1	0,1
Compte groupe passif financier (2)	100,2	-
Total	133,1	29,4

1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Le montant du contrat a été ajusté de 8 M€. Au 31 décembre 2012, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2012, soit 1.3194 (\$/€). Au 31 décembre 2011, le taux du dollar était de 1.2939 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

16-2 Endettement court terme

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Compte groupe passif financier (1)	6,9	68,1
Avance financière reçue	20,1	14,9
Contrat de location financement	3,8	4,4
Financement court terme	35,0	11,0
Banque créditrice	0,2	0,5
Total	66,0	98,9

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

16-3 Contrat de location-financement

(millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	6,1	22,5	18,6
Total	6,1	22,5	18,6

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011	Variation
Endettement long terme	(133,1)	(29,4)	(103,7)
Endettement court terme hors banque créditrice	(65,8)	(98,4)	32,6
Créances financières court terme	10,4	10,0	0,4
Total endettement financier	(188,5)	(117,8)	(70,7)
Banque créditrice	(0,2)	(0,5)	0,3
Disponibilités	40,6	30,5	10,1
Total trésorerie nette	40,4	30,0	10,4

Total endettement net	(148,1)	(87,8)	(60,3)
------------------------------	----------------	---------------	---------------

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Variation
Endettement financier net au début de la période	(87,8)	62,6	(150,4)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	101,0	27,7	73,3
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(127,9)	(113,8)	(14,1)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(25,7)	(64,3)	38,6
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	(7,7)		(7,7)
Endettement financier net à la fin de la période	(148,1)	(87,8)	(60,3)

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2012 est la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	568,8	78,7	(50,0)	-	597,5
Provisions pour restructurations	10,5	0,3	(4,9)	-	5,9
Provisions pour remise en état des sites	10,0	4,3	(0,1)	(1,6)	12,6
Autres provisions non courantes (2)	6,1	5,3	(0,2)	(1,2)	10,0
Total provisions non courantes	595,4	88,6	(55,2)	(2,8)	626,0
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	46,9	53,8	-	(50,6)	50,1
Provisions pour restructurations	4,5	2,9	0,7	(5,0)	3,1
Autres provisions courantes (2)	0,4	-	(0,7)	-	(0,3)
Total provisions courantes	51,8	56,7	(0,0)	(55,6)	52,9
Total provisions	647,2	145,3	(55,2)	(58,4)	678,9

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute en fin de période
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	543,1	72,5	(46,8)	-	568,8
Provisions pour restructurations	7,9	9,8	(7,2)	-	10,5
Provisions pour remise en état des sites	10,5	4,6	(0,4)	(4,7)	10,0
Autres provisions non courantes (2)	6,2	1,5	(0,8)	(0,8)	6,1
Total provisions non courantes	567,6	88,4	(55,2)	(5,5)	595,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	42,1	51,8	-	(47,0)	46,9
Provisions pour restructurations	1,2	6,7	(0,6)	(2,8)	4,5
Autres provisions courantes (2)	0,6	0,6	(0,6)	(0,3)	0,4
Total provisions courantes	43,9	59,1	(1,2)	(50,1)	51,8
Total provisions	611,6	147,5	(56,5)	(55,6)	647,2

(1) le détail du poste figure en note 19.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses

18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers		15,4	(0,5)	
Stocks	(123,2)		(288,6)	
Créances clients et comptes rattachés		129,2	(220,1)	
Autres créances	(5,8)			17,5
Impôts courants actifs		39,9	(39,9)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(142,9)			380,3
Autres dettes	(32,7)			25,0
Impôts courants passifs		3,3	(34,9)	
Total	(304,6)	187,8	(584,0)	422,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(116,8)	-	(161,2)	-

19- Engagements pour retraites et autres avantages assimilés

19-1 Engagements pour retraites et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 2,75% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises « AA ») ;
- un taux d'inflation de 2% pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation -taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 8%.

A fin 2012, les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuair indépendant qui a confirmé leur pertinence.

Ecarts actuariels : les écarts dus aux modifications des hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des provisions pour retraites et autres avantages assimilés dans le cadre des régimes à prestations définies sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés estimée à 15 ans à compter de l'exercice suivant. Le groupe n'applique pas la méthode dite du « corridor ».

B - Evolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2012 sont ventilés comme suit :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Paielements	Engagement total	Ecart actuariels (1)	Engagement provisionné
au 31-12-2011		1 000,4	(388,5)	612,0
Droits supplémentaires acquis		16,2		16,2
Actualisation de la période		36,5		36,5
Contribution aux frais de mutuelle		3,6		3,6
Paielements de la période	50,6	(50,6)		(50,6)
Ecart actuariels de la période		222,8	(222,8)	-
Étalement des écart actuariels			25,9	25,9
au 31-12-2012		1 228,9	(585,4)	643,6

(1) Les écart actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor ».

En application d'IAS 19 révisée, les écart actuariels au 31 décembre 2012 viendront en réduction des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écart actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 M€ et effet d'impôt différé pour (201) M€).

A titre de comparaison, la situation des engagements de retraite au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Paielements	Engagement total	Ecart actuariels (1)	Engagement provisionné
au 31-12-2010		895,8	(314,3)	581,6
Droits supplémentaires acquis		13,8		13,8
Actualisation de la période		39,2		39,2
Contribution aux frais de mutuelle		-		-
Paielements au 31 décembre 2011	43,5	(43,5)		(43,5)
Ecart actuariels au 31 décembre 2011		95,1	(95,1)	-
Étalement des écart actuariels			20,9	20,9
au 31-12-2011		1 000,4	(388,5)	612,0

(1) Les écart actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor ».

C – Montant de la charge pour retraites et autres avantages assimilés

(millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraites et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2012	Exercice 2011
Droits supplémentaires acquis	16,2	13,8
Actualisation du montant de l'obligation	36,5	39,2
Contribution aux frais de mutuelle	3,6	-
Amortissements des écarts actuariels	25,9	20,9
Total	82,2	73,9

D- Paiements des retraites effectués en 2012 montants prévisionnels 2013

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2012 à 50,6 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2013 sont estimés à 53 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2012 à 3 millions d'euros. Pour 2013, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3 millions d'euros.

19-2 Nature des provisions pour retraites et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(millions d'euros)

Provisions pour retraites et autres avantages assimilés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Provisions pour retraites	643,6	612,0
Provisions pour les médailles du travail	4,1	3,7
Total	647,7	615,7

20- Détail des fournisseurs et autres dettes

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,0	256,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	767,9	933,7
Total	1 046,9	1 189,8

(1) Hors impôts courants passifs

Autres informations

21 – Information sectorielle

21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

21-2 Secteur géographique

Chiffres d'affaires

(millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2012	Exercice 2011
France	15 302	13 065
Exportations	2 401	2 859
TOTAL CONSOLIDE	17 703	15 924

Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 275 millions d'euros au 31 décembre 2012.

21-3 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires est indiquée en page 5 de ce présent rapport - Chiffre d'Affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2012	Exercice 2011
Groupe ExxonMobil	4 290	4 462
Autres sociétés pétrolières	2 262	2 162
Autres clients (1)	9 511	7 686
Ventes de produits et services hors taxes	16 062	14 310
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 641	1 614
Chiffre d'affaires (hors TVA)	17 703	15 924

(1) aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires

22- Engagements hors bilan

22-1 Engagements donnés

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Retraites du personnel (1)	585	389
Contrat Air Liquide (2)	90	98
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	37	22
Autres engagements donnés (4)	52	56
Total	765	552

(1) L'engagement correspond aux écarts actuariels que le groupe Esso S.A.F. amortit sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés soit 15 ans. En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels au 31 décembre 2012 viendront en réduction des capitaux propres sur l'exercice 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 M€ et effet d'impôt différé pour (201) M€).

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

22.2 Engagements reçus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2012	au 31 décembre 2011
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	422	212
Total	673	463

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

22.3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Les quotas d'émissions restitués par le groupe Esso S.A.F. pour la période quinquennale 2008-2012 se sont élevés à 14 443KT. Pour la nouvelle période 2013-2020, les quotas alloués gratuitement devraient être en baisse sensible et le complément devra être acheté aux enchères.

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2008	3 158	3 249
année 2009	3 158	2 906
année 2010	3 158	2 868
année 2011	3 158	2 720
année 2012	3 157	2 700
Total années 2008-2012	15 789	14 443

23- Informations sur les parties liées

Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions courantes, ont porté principalement sur la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Les montants comptabilisés en 2012 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(12 316)	(12 316)	
Achats de services	(123)	(58)	(65)
Achats de fournitures et utilités	(115)	(98)	(17)
Ventes de produits pétroliers	4 101	3 991	110
Prestation de services	189	174	15
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	0	0	

(millions d'euros)

Bilan au 31-12-2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(768)	(767)	(1)
Créances commerciales	295	278	17
Dettes financières	(127)	(120)	(7)
Créances financières	10	8	2

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2011 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(11 165)	(11 165)	
Achats de services	(116)	(52)	(64)
Achats de fournitures et utilités	(111)	(94)	(17)
Ventes de produits pétroliers	4 266	4 161	105
Prestation de services	196	183	13
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	0	0	

(millions d'euros)

Bilan au 31-12-2011	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(934)	(932)	(2)
Créances commerciales	367	356	11
Dettes financières	(83)	(79)	(4)
Créances financières	10	1	9

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 23 M€ au 31 décembre 2012 (25 M€ au 31 décembre 2011)

Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 était de 656 K€ (635 K€ en 2011). Au 31 décembre 2012, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était 7 147 K€ (6 303 K€ au 31 décembre 2011).

Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres page 15.

Au titre de l'année 2012 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2.6 M€ (2.1 M€ en 2011).

24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011
Cadres	541	554	62	58
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 199	1 240	76	77
Ouvriers	151	142	5	14
TOTAL	1 891	1 936	143	149

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

25- Risques et litiges.

25-1 Risques de marché

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2012	Exercice 2011
Position nette à 30 jours	(570)	(470)
Position nette à 10 jours	200	170

Sensibilité du résultat de charge à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2012, une variation linéaire de 10% sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +70 M€ en cas de baisse du dollar, de -78 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer au gain de change opérationnel de 45 M€ constaté en 2012

Prix des matières premières et des produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « Exxon Mobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1478 millions d'euros fin 2011, la valeur des stocks de produits pétroliers est passée à 1583 millions d'euros fin 2012 traduisant l'effet combiné des cours élevés du pétrole brut et l'augmentation des quantités en stock. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne une mesure l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2012, ces effets stocks sont positifs pour 19 millions d'euros.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. adopte une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à une baisse éventuelle de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée au 31 décembre 2012 est de 560 millions d'euros.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2012	année 2011	année 2010	année 2009	année 2008
Montant de la réserve début de période	420	353	217	349	224
Affectation à la réserve (1)	140	67	136	-	125
Prélèvement sur la réserve (1)	-	-	-	(132)	-
Montant de la réserve fin de période	560	420	353	217	349

(1) : affectation du résultat de l'exercice précédent

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

	au 31 décembre 2012		au 31 décembre 2011	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(66)	(133)	(99)	(29)
Actifs financiers	10		10	
Disponibilités	41		30	
Position nette financière	(15)	(133)	(59)	(29)

Au 31 décembre 2012, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 37 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 33 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- un emprunt long terme souscrit en 2012 auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger. La variation de la position financière s'explique principalement par la baisse du résultat.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2012 à une fluctuation de +0,5%/-0,5% sur les taux est de l'ordre de +/-1 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

25-2 Risques de crédit

Risques clients et fournisseurs

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2012, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,7 M€, soit 0,004 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,3 M€ en 2011, soit 0,002 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2012 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-12	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	471,3	(1,2)	470,1	410,1	60,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5		294,5	294,5			
Total	765,8	(1,2)	764,6	704,6	60,0	-	-

A titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2011 était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-dec-11	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	528,6	(1,6)	527,0	503,5	23,5	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	366,8		366,8	366,8			
Total	895,4	(1,6)	893,8	870,3	23,5	-	-

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Liquidité financière et gestion de trésorerie

Lignes de financement

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement.

En 2012, le groupe a souscrit également une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil.

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est 'AAA'.

Les lignes d'emprunt disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Au 31 décembre 2012 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2012	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	EMCNV (*)	1 200	-	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme	JP Morgan	125	35	Juillet 2013	Non / taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
TOTAL		1 525	135		

(*) EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société EMCNV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2012 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2012	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	0	Indéterminée	Non / taux variable
Convention trésorerie	Esso France S.A.S. (*)	10	6	Indéterminée	Non / taux variable
TOTAL		210	6		

(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

25-3 Risques accidentels et Politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incombent.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 millions de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. A titre d'illustration, au 31 décembre 2012, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2012 est de 469 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

25-4 Autres risques et litiges et procédures en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011 mais la décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Les dossiers suivent leur cours entre les parties sans qu'Esso S.A.F. puisse évaluer à ce jour l'impact potentiel sur les comptes du groupe.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. La cour d'appel a rendu son arrêt le 28 mars 2013, rejetant une nouvelle fois l'appel d'Esso S.A.F. et des autres sociétés pétrolières. La Société étudie l'opportunité d'un pourvoi en cassation.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. La procédure judiciaire suit maintenant son cours.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une provision de 2,8 millions d'euros avait été comptabilisée dans les comptes en 2010 et a été maintenue au bilan du 31 décembre 2012.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Une première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a eu lieu en septembre 2012 en vue d'établir un PPRT. Une nouvelle réunion POA est prévue en 2013 après l'exécution d'études de vulnérabilité. Le délai d'approbation du PPRT a été repoussé au 26 janvier 2014.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2012 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 20 M€ dont une estimation d'environ 10 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

26- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)	01/01/2015 Application anticipée autorisée	Processus d'adoption suspendu par la Commission Européenne
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IFRS 10	Etats financiers consolidés	01/01/2013 Application anticipée autorisée	11/12/2012
IFRS 11	Partenariats	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	01/01/2013 Application anticipée autorisée	
IAS 27R	Etats financiers individuels	1/01/2013 Application anticipée autorisée	
IAS 28R	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	1/01/2013 Application anticipée autorisée	
Amendements IAS 12	Recouvrement des actifs sous-jacents	1/01/2012 Application anticipée autorisée	
Amendements IFRS 1	Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants	1/07/2011 Application anticipée autorisée	
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	1/07/2012 Application anticipée autorisée	06/06/2012
Amendements IAS 19	Avantages du personnel	1/01/2013 Application anticipée autorisée	
Amendements IFRS 1	Subventions publiques	1/01/2013 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 05/10/2012 Adoption prévue sur le 1er trimestre 2013
Amendements IFRS 7	Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers	1/01/2013 Application anticipée autorisée	13/12/2012
Amendements IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers	1/01/2014 Application anticipée autorisée	
Annual improvements (Cycle 2009-2011)	Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par l'IASB en 17 mai 2012).	1/01/2013 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 25/10/2012 Adoption prévue sur le 1er trimestre 2013
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de première application	01/01/13 Application anticipée autorisée	Vote de l'ARC le 30/10/2012 Adoption prévue sur le 1er trimestre 2013
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement	01/01/2014 Application anticipée autorisée	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 3ème trimestre 2013)
IFRIC 20	Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	1/01/2013 Application anticipée autorisée	11/12/2012

D- COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

BILAN	50
COMPTE DE RESULTAT	52
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	53
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	54

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Bilan au 31 décembre 2012

(milliers d'euros)

ACTIF	2012			2011	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	53 462	48 954	4 508	5 173	
Fonds commercial	16 279	1 253	15 026	15 503	
Autres immobilisations incorporelles	847		847	547	
Immobilisations corporelles					
Terrains	44 446	3 674	40 772	41 376	
Constructions	199 409	148 724	50 685	52 418	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	170 335	125 709	44 626	47 528	
Autres immobilisations corporelles	187 136	131 873	55 263	62 849	ACTIF IMMOBILISE
Immobilisations corporelles en cours	3 772		3 772	7 546	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 600	1 364	175 236	176 113	
Créances rattachées aux participations	2 325		2 325	2 385	
Prêts	15		15	99	
Autres immobilisations financières	285		285	333	
Total I	854 911	461 551	393 360	411 870	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	763 860		763 860	734 065	ACTIF CIRCULANT
En-cours de production - produits finis	856 338	20 350	835 988	745 574	
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	774 717	662	774 055	898 509	
Autres	302 803	41 084	261 719	338 527	
Disponibilités	4 492		4 492	14 534	
Charges constatées d'avance	14 798		14 798	14 373	COMPTES DE REGULARISATION
Total II	2 717 008	62 096	2 654 912	2 745 582	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Total général	3 571 919	523 647	3 048 272	3 157 452	

(milliers d'euros)

	PASSIF	2012	2011
CAPITAUX PROPRES	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	11 438	11 521
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	858 249	718 249
	Report à nouveau	202 600	300 493
	Résultat de l'exercice - Bénéfice	39 145	67 816
	Suventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	62 624	64 800
	Provisions fiscales sur stocks de brut	10 583	2 515
	Provisions pour hausse des prix		
Autres	4 465	6 473	
	Total I	1 307 393	1 290 156
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change		
	Autres	6 959	5 021
	Provisions pour charges		
Pensions et obligations similaires	269 680	243 093	
Autres	34 081	38 184	
	Total II	310 720	286 298
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	62 076	56 891
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 118 898	1 237 014
	Dettes fiscales et sociales	229 960	213 935
	Autres dettes	17 188	65 161
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	449	88
	Total III	1 428 571	1 573 089
	Ecart de conversion passif	1 588	7 909
	Total général	3 048 272	3 157 452

Compte de résultat de l'exercice 2012

(milliers d'euros)

	2012	2011
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	17 465 626	15 738 937
Montant net du chiffre d'affaires	17 465 626	15 738 937
(dont à l'exportation = 2,400,548)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	96 981	32 788
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(306 290)	(204 602)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	42 756	31 908
Autres produits	224	133
Total	17 299 297	15 599 164
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 297 465	12 844 601
Variation de stock	(29 794)	(264 116)
Autres achats et charges externes	1 057 601	1 009 832
Impôts, taxes et versements assimilés	1 649 185	1 618 442
Salaires et traitements	62 603	61 834
Charges sociales	73 294	69 511
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 842	30 298
- sur immobilisations : dotations aux provisions	187	
- sur actif circulant : dotations aux provisions	20 508	8 123
- pour risques et charges : dotations aux provisions	55 073	34 229
Autres charges	61 822	60 598
Total	17 276 786	15 473 352
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	22 511	125 812
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	12 708	14 856
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15	115
Autres intérêts et produits assimilés	997	2 294
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	302 019	299 163
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	315 739	316 428
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	960	
Intérêts et charges assimilées	1 330	2 817
Différences négatives de change	250 038	333 357
Total	252 328	336 174
2- RESULTAT FINANCIER	63 411	(19 746)
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	85 922	106 066

Compte de résultat (suite)

(milliers d'euros)

	2012	2011
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	85 922	106 066
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 596	15 469
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 017	28 281
Total	34 613	43 750
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 544	8 429
Sur opérations en capital	1 953	2 243
Dotations aux amortissements et provisions	29 407	32 500
Total	39 904	43 172
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 291)	578
Participation et intéressement	(1 342)	(1 479)
Impôts sur les bénéfices	(40 144)	(37 349)
5- RESULTAT NET	39 145	67 816

Tableau de financement de l'exercice 2012

(milliers d'euros)

Ressources	2012	2011
Capacité d'autofinancement de l'exercice	93 738	101 108
Produits de cessions d'immobilisations	5 668	9 266
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		
Augmentation de l'endettement net	56 833	134 211
Total	156 239	244 585
Emplois	2012	2011
Acquisitions d'immobilisations	13 789	25 032
Dividendes mis en paiement	25 709	64 273
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	116 741	155 280
Diminution de l'endettement net		
Total	156 239	244 585

Annexe au bilan et au compte de résultat

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 Juin 1999), compte tenu des adaptations relatives au plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2012 de 49 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au Plan Comptable Professionnel. Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière et de restructuration mis en place par la société.

La société fait figurer en « Engagements hors bilan » les engagements de retraite envers son personnel en activité ou ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de Congés de Fin de Carrière.

Cependant à l'occasion de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite figurant dans les comptes de cette dernière a été maintenue.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2010 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir du résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et des résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical

France. La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Sedoc, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Grand arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon

Les unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 4 mars 2012 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils jour a été limitée à environ 70.000 barils jours pendant cette période. La société avait pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier, le plus important jamais effectué sur le site, réalisé par le personnel des sociétés du groupe et des entreprises intervenantes a représenté environ 850 000 heures de travail avec, en moyenne 2 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie. A la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué entre le 4 mai et le 13 mai.

Compte tenu de cet arrêt, la capacité d'utilisation moyenne de la raffinerie a été de 74 % seulement en 2012, pour 9,4 millions de tonnes de pétrole brut mises en œuvre, en baisse de 0,7 millions de tonnes par rapport à 2011.

Projet d'accord avec la société Delek concernant les stations-service de la zone Ouest Atlantique

La société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso, sur le modèle de l'accord annoncé le 30 mars 2012 avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme. Par cet accord, Delek France deviendra revendeur à la marque et continuera d'approvisionner les stations-service de la zone Ouest Atlantique en carburants Esso. Il est aujourd'hui prévu que le transfert effectif des stations-service de la zone Ouest Atlantique intervienne dans le courant du second trimestre 2013.

Contribution exceptionnelle sur les stocks de produits pétroliers

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, la société Esso S.A.F. a été assujettie au paiement de la contribution exceptionnelle de 33 millions d'euros sur les stocks de produits pétroliers détenus au cours des 3 derniers mois de l'année 2011.

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011 mais la décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Les dossiers suivent leur cours entre les parties sans qu'Esso S.A.F. puisse évaluer à ce jour l'impact potentiel sur les comptes de la société.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. La cour d'appel a rendu son arrêt le 28 mars 2013, rejetant une nouvelle fois l'appel d'Esso S.A.F. et des autres sociétés pétrolières. La Société étudie l'opportunité d'un pourvoi en cassation.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes de la société.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. La procédure judiciaire suit maintenant son cours.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la Société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la Société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la société Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une provision de 2,8 millions d'euros avait été comptabilisée dans les comptes en 2010 et a été maintenue au bilan du 31 décembre 2012.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Une première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a eu lieu en septembre 2012 en vue d'établir un PPRT. Une nouvelle réunion POA est prévue en 2013 après l'exécution d'études de vulnérabilité. Le délai d'approbation du PPRT a été repoussé au 26 janvier 2014.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans le Groupement Pétrolier du Val de Marne (GPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques qui devraient aboutir en 2013, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2012 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 20 M€ dont une estimation d'environ 10 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de certaines unités de la raffinerie de Gravenchon

A partir du 27 février 2013, certaines unités de production de la raffinerie Esso Raffinage S.A.S. de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un grand arrêt programmé pour une durée de 6 à 8 semaines. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils jour sera limitée à environ 170 000 barils jours pendant cette période. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la compétitivité de la raffinerie.

Cet arrêt représentera environ 550 000 heures de travail avec, en moyenne, 1 000 intervenants extérieurs présents par jour pendant les travaux. Il est prévu que le redémarrage des unités arrêtées s'effectue progressivement jusqu'au 27 avril environ. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période d'arrêt.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 Etat de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2012	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	71 598	13	261	(2 131)	69 741
Immobilisations incorporelles en cours	547	554	(254)		847
Total I	72 145	567	7	(2 131)	70 588
Immobilisations corporelles					
Terrains	45 017			(571)	44 446
Constructions	202 944	3 075	200	(6 810)	199 409
Installations techniques, matériels et outillages industriels	179 095	3 741	1 244	(13 745)	170 335
Autres immobilisations corporelles	197 445	6 323	2 126	(18 758)	187 136
En-cours et autres	7 546	(197)	(3 577)		3 772
Total II	632 047	12 942	(7)	(39 884)	605 098
Immobilisations financières					
Participations	176 518	87		(5)	176 600
Créances rattachées à des participations	2 385			(60)	2 325
Prêts	99			(84)	15
Autres immobilisations financières	333	192		(240)	285
Total III	179 335	279	0	(388)	179 225
Total général	883 527	13 789	0	(42 403)	854 911

4-2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2012	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	49 793	923	(1 762)	48 954
Immobilisations corporelles	420 329	27 919	(38 268)	409 980
Immobilisations financières				
Total	470 122	28 842	(40 030)	458 934

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(milliers d'euros)

2012	Coût d'entrée	additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	37 827	7 660	3 351	11 699	33 788
Total général	37 827	7 660	3 351	11 699	33 788

(1) contrat d'affrètement long terme du pétrolier "SAMCO RAVEN" remplacé en 2012 par le pétrolier "SAMCO CHINA" du type "Very Large Crude Carrier" (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 11,5 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,8 millions d'euros).

(milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 919	(79)	6 840
Immobilisations financières	4 602	(4)	4 598
Total	11 521	(83)	11 438

4-5 Filiales et participations

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2012
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex (2)	1 797	1 228	(3 622)	1 248 109	99,99	9 297	4 485	18 678	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	405 767	205	623 983	100,00	141 214	92 423	22 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	5 232	(166)	4 297	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	12 673	2 540 (1)	15 432 (1)	33,33	2 790	200		680
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPL)	13 227	9 929	28 657 (1)	157 360 (1)	17,25	8 760			4 394
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	11 998	617 (1)	10 560 (1)	34,00	2 592			0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	7 531	(491) (1)	5 507 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						191	24	2	2 923
2- Participations dans des sociétés françaises						4 041	2 192	23 351	4 711

(1) chiffres de 2011

(2) aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu de la valeur d'utilité de Worex pour Esso S.A.F. qui résulte de la contribution de Worex SNC à l'optimisation de son organisation logistique et de la rentabilité future de Worex.

4-6 Détail des stocks

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	762 178	(4 479)	757 699
Produits intermédiaires et finis	841 529	(15 871)	825 658
Autres	16 491		16 491
Total	1 620 198	(20 350)	1 599 848

4-7 Variation des capitaux propres

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	11 521		(84)	11 437
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	420 000	140 000		560 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	300 493	67 816	(165 709)	202 600
Résultat 2011	67 816		(67 816)	
Résultat 2012		39 145		39 145
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	5 833		(1 978)	3 855
- pour hausse des prix	0			0
- pour dépréciation fiscale des stocks	2 515	16 913	(8 845)	10 583
- pour plus-values réinvesties	640		(29)	611
- pour amortissements dérogatoires	64 800	7 221	(9 397)	62 624
Total	1 290 156	271 095	(253 858)	1 307 393

Notes :

- le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89% du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2012	année 2011	année 2010	année 2009	année 2008
Montant de la réserve début de période	420	353	217	349	224
Affectation à la réserve	140	67	136	-	125
Prélèvement sur la réserve	-	-	-	(132)	-
Montant de la réserve fin de période	560	420	353	217	349

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraites et obligations similaires (1) (2)	243 093	49 963	(23 376)	0	269 680
Autres provisions					
Pour perte de change	0	0	0	0	0
Pour risques exceptionnels	4 621	2 649	(140)	(371)	6 759
Pour charges exceptionnelles (3)	38 584	5 339	(8 296)	(1 346)	34 281
Total	286 298	57 951	(31 812)	(1 717)	310 720

Notes :

(1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.

(2) En matière de pensions et obligations similaires, voir également les engagements hors bilan dans la présente annexe.

(3) Les charges exceptionnelles comprennent les coûts des restructurations mises en place par la société ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

4-9 Variation des autres provisions

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 130	187	(64)	1 253
Sur immobilisations financières	405	959		1 364
Sur actif circulant	49 345	21 245	(8 494)	62 096
Total	50 880	22 391	(8 558)	64 713

4-10 Etat des échéances des créances et des dettes

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	2 325		2 325
Prêts	15		15
Autres immobilisations financières	285		285
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	774 055	774 055	
Autres créances	261 719	241 719	20 000
Sous-total	1 038 399	1 015 774	22 626
Charges constatées d'avance	14 798	14 798	
Total général	1 053 197	1 030 572	22 626

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 Etat des produits à recevoir et charges à payer

(milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-12	31-déc-11
Factures non parvenues	133 495	71 437
Dettes fiscales et sociales	44 237	44 272
Avoirs à établir	6 128	7 423
Autres charges à payer	61 122	109 112
Total	244 982	232 244

(milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-12	31-déc-11
Factures à établir	9 440	19 146
Avoirs à recevoir	1 064	543
Autres produits à recevoir	7 476	4 698
Total	17 980	24 387

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.
Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
A l'actif			
Participations	152 075	23 161	
Créances rattachées à des participations		2 325	
Créances clients et comptes rattachés	397 059	1 012 296	79 854
Autres créances	178 248	99 124	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	26 983	6 880	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	894 648	106 623	
Au résultat			
Charges financières	765	49	
Produits financiers	867	867	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2012		2011	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	2 014	1 323	1 843	1 109
Supercarburants Automobile	4 428	2 743	4 420	2 425
Gazole et Fuel domestique	9 805	6 783	8 861	5 594
Fuels Lourds	2 192	1 112	2 256	994
Gaz de Pétrole Liquéfié	688	276	632	222
Produits semi-finis et autres produits	3 446	1 742	3 518	1 630
Ventes de carburants et combustibles	22 573	13 979	21 530	11 974
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 229	1 209	1 444	1 295
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 802	15 188	22 974	13 269
Ventes de pétrole brut	844	435	1 198	614
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 646	15 623	24 172	13 883
<i>dont volumes ventes activités Distribution sur Marché Intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)</i>	14 460	9 960	12 608	7 985

Ventes de produits pétroliers hors taxes		15 623		13 883
Ventes de services hors taxes		202		242
Sous-total		15 825		14 125
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 641		1 614

Chiffre d'affaires (*)		17 466		15 739
-------------------------------	--	---------------	--	---------------

Répartition géographique du chiffre d'affaires

- France		15 065		12 881
- Export		2 401		2 858
Total		17 466		15 739

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier de 63 M€ comprend des dividendes reçus pour 13 M€ et un gain de change pour 52 M€.

(milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	765	49
Produits financiers		
Intérêts reçus	867	867
Dividendes reçus	2 988	12 708

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel qui est une perte de 5 M€ comprend les éléments suivants :

- une reprise nette d'amortissements dérogatoires de 2,2 M€.
- une dotation nette de la provision pour dépréciation fiscale des stocks pour un montant de 8,1 M€
- une reprise nette de la provision pour plan social d'un montant de 6 M€
- des paiements pour plan social d'un montant de 5 M€
- des produits nets de cessions/retraits d'immobilisations pour un montant de 3,7 M€
- diverses autres charges, dotations, reprises de provisions pour une charge nette de 4,4 M€

4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 19 M€ (contre 208 M€ positifs en 2011).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2012	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	85 922	(45 212)	40 710
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	(6 633)	5 068	(1 565)
Résultat comptable	79 289	(40 144)	39 145

B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(220)	(210)	10
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(22 311)	(21 562)	749
Autres	(866)	(3 644)	(2 778)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	94 361	101 526	7 165
Autres	9 404	10 447	1 043
Total	80 368	86 557	6 189

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 s'élève à 656 K€ (635 K€ en 2011). Au 31 décembre 2012, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 7 147 K€ (6 304 K€ au 31 décembre 2011).

4-20 Engagements hors bilan

• Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2012	2011
Engagement pour retraites du personnel (1)	656 962	523 750
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	41 178	41 178
Contrat Air Liquide (2)	90 364	97 765
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	5 010	7 000
Autres engagements donnés (4)	75 879	70 799
Total	869 393	740 492

(1) Estimation sur une base actuarielle au taux de 2,75 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2012 s'établit à 40 M€.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

• Engagements de crédit-bail

(millions d'euros)

Engagements de crédit-bail	redevances payées (1)		redevances restant à payer (1)		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6,0	18,2	6,1	22,5	18,6
Total	6,0	18,2	6,1	22,5	18,6

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

• Engagements reçus

(milliers d'euros)

Engagements recus	2012	2011
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	251 160
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	400 241	193 161
Total	651 053	444 321

• Engagements pour le Droit Individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2012	2011
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	66 410	71 113
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	123	264

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2012	2011	2012	2011
Cadres	282	287	37	35
Agents de maîtrise, employés et techniciens	138	144	34	35
Ouvriers	8	9	1	4
TOTAL	428	440	72	74

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Déclaration des personnes responsables de l'établissement des comptes

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes et les états financiers de la société Esso S.A.F. et de son groupe consolidé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Courbevoie-La Défense, le 22 avril 2013

Francis Duseux
Président Directeur Général

Antoine du Guerny
Directeur Administratif et Financier
Contrôleur

E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « 1.1 - Base de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités de première application de diverses normes ;
- La note « 1.2 - Changements de présentation de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de présentation relatifs aux effets de change opérationnels, à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et à la compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « 1.2 - Changements de présentation de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements de présentation opérés au cours de l'exercice, relatifs aux effets de change opérationnels, à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et à la compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

- La note « 25.4 - Autres risques et litiges et procédures en cours » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours.

Le paragraphe « Provisions pour retraites et avantages assimilés » de la note « 1.4 - Principes et méthodes comptables retenus » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs mis en œuvre par la direction pour l'évaluation de ces provisions.

Le paragraphe « *Actifs et passifs financiers* » de la note « *1.4 - Principes et méthodes comptables retenus* » ainsi que la note « *10.2 - Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur* » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Le paragraphe « *Dépréciation des actifs* » de la note « *1.4- Principes et méthodes comptables retenus* » et la note « *9 – Immobilisations incorporelles et corporelles* » exposent les modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 22 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars

Jean-Maurice El Nouchi
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges » et « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les estimations auxquelles la direction de la société a procédé en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes « 1.6 Provisions pour risques et charges », « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4.20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les estimations relatives aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes « 1.3 - Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des estimations résultant des hypothèses retenues et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 22 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian
Associé

Mazars

Jean-Maurice El Nouchi
Associé